

Quel avenir pour le dialogue social à Paris ?

Signe fort de la dégradation du climat social à la Ville de Paris, la totalité des organisations représentatives du personnel, dont l'UCP, avait appelé à la grève pour le 23 novembre, jour de séance du Conseil de Paris.

Notre union syndicale, qui a pourtant toujours privilégié la discussion à l'affrontement, s'est vue contrainte de prendre la décision de participer à ce mouvement, face à la paralysie du dialogue social constatée depuis plusieurs mois.

UCP Flash a illustré à de (trop) nombreuses reprises la dégradation des relations entre les syndicats et l'administration, ainsi que l'exécutif municipal.

Citons le dossier sur la formation, pour lequel l'administration veut faire entériner par les organisations syndicales des mesures constituant à l'évidence un recul pour les personnels, tout particulièrement en matière de préparations à concours, qui constituent un levier essentiel de la promotion sociale : en l'absence de tout signal positif, l'UCP a la première quitté la table des négociations, suivie par l'ensemble des syndicats.

Les réorganisations de services, comme la création de la direction des achats et des CSP comptables, sont mises en œuvre sans aucune discussion préalable, les organisations syndicales recevant, au mieux, une information a posteriori, alors qu'un syndicat comme le nôtre, de par les fonctions exercées par ses adhérents, est en mesure d'apporter en la matière une expertise et une connaissance de l'existant de nature à éviter certains écueils.

Autre exemple, la « négociation » sur les ratios d'avancement pour les trois années à venir, qui est réduite à sa plus simple expression, alors qu'après plusieurs années de quasi-gel de la valeur du point d'indice, il y a un vrai besoin de revaloriser les carrières des agents et que le ratio constitue l'outil par excellence pour cela.

Nous pourrions encore rappeler notre revendication déjà ancienne sur le rachat des JRTT, pour lequel de nouvelles possibilités ont été offertes par le législateur, mais que la Ville persiste à ne pas vouloir mettre en œuvre, l'allocation prévoyance santé, dont a été de fait exclue une grande partie de l'encadrement de par une décision arbitraire de la municipalité, le projet de règlement intérieur alcool que l'administration a voulu faire adopter sans tenir aucun compte des observations des syndicats, ainsi que les nombreux sujets plus spécifiques à certaines directions, etc.

Au-delà de ces nombreux dossiers bloqués, d'autres, pourtant annoncés, ne sont pas même ouverts : incidences de la déconcentration (charte des arrondissements, cadres techniques en mairie d'arrondissement, valorisation de certains postes en services déconcentrés), accord de méthode sur la conduite du changement (proposée par Maïté ERRECART, adjointe au Maire chargée des personnels, suite aux déboires de la création des CSP comptables et de la Direction des achats).

L'appel à la grève du 23 novembre, qui portait sur des revendications spécifiquement parisiennes, était pour l'UCP un message fort adressé à l'exécutif, dans l'espoir de susciter une prise de conscience de la nécessité de mettre un point d'arrêt à cette dégradation du dialogue social.

Espoir malheureusement déçu : en effet, alors que plusieurs centaines d'agents manifestaient sur le parvis de l'Hôtel de Ville, et contrairement aux usages en pareilles circonstances, il ne s'est pas trouvé un élu pour recevoir une délégation de représentants des personnels, Maïté ERRECART proposant une rencontre plus d'une semaine plus tard...

Face à ce qu'elles ont perçu comme un nouveau refus de dialoguer, les organisations syndicales ont décidé de suspendre leur participation aux instances paritaires et aux réunions (cf. message du lundi 23/11 après-midi).

L'UCP déplore cette nouvelle étape d'une spirale négative, et s'interroge sur la suite. S'agit-il désormais de s'installer dans une logique de confrontation avec les syndicats, en imposant les réformes sans concertation, en bloquant toute revendication au nom de la rigueur budgétaire ? Mais qui peut croire qu'une telle approche n'aura pas des conséquences graves et durables sur la

motivation des personnels, dont le Maire rappelait récemment la contribution déterminante à la mise en œuvre des objectifs de la mandature ?

Autre hypothèse : sommes-nous face à une difficulté structurelle du dialogue social, avec une multiplication des niveaux de décision, conduisant *in fine* à ce qu'il devienne de plus en plus difficile de trouver le bon interlocuteur pour chaque dossier et engendrant une incompréhension mutuelle croissante ?

Les prochaines semaines permettront peut être d'y voir plus clair, de comprendre la stratégie de l'exécutif et de constater si ce dernier accepte de reconnaître (enfin) le rôle de partenaire social des syndicats. Pour l'UCP, il est grand temps de revenir à des pratiques constructives, pour répondre aux difficultés et aux attentes des personnels, qui n'ont que faire d'un jeu de rapports de force stérile.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45